

Perspectives 2005 de la CADES

Communiqué de presse

En 2004, la CADES a connu de nouveaux développements. Intervenue au cœur de l'été, la réforme de la sécurité sociale a étendu sa mission. Fixé à l'origine au 31 janvier 2014, le mandat de la CADES a été prorogé jusqu'au remboursement complet de la dette sociale qui lui a été confiée. Depuis sa création, en 1996, notre établissement a déjà remboursé 18,6 Md€ de capital sur les 103,8 Md€ de dettes sociales progressivement pris en charge (dont les 50 Md€ supplémentaires étalés entre 2004 et 2006). Prévu par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, ce rechargement correspond au déficit de la période 2002-2004 (35 Md€) et aux déficits prévisionnels 2005-2006 qui sont affectés à la CADES dans la limite de 15 Md€. En raison notamment de la reprise de ces déficits, la dette de marché restant due est passée de 31,2 Md€ (au 31/12/2003) à 67,3 Md€.

Avec la nouvelle mission confiée par le législateur et le maintien du prélèvement de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) au delà du 31 janvier 2014, la CADES dispose désormais d'une ressource financière qui n'est plus limitée dans le temps. Depuis le 1er janvier 2005, l'assiette de calcul de la CRDS est passée de 95 à 97% des salaires bruts.

En 2005, les recettes de la CRDS devraient pour la première fois, dépasser le seuil des 5 Md€. Ces prévisions laissent apparaître une hausse de 4,7 % comparée aux 4,85 Md€ de recettes attendues en 2004. Dans le cadre de l'apurement de l'ancienne dette de la sécurité sociale, notre établissement a aussi procédé au cours de l'année au versement à l'Etat de 3 Md€. Ce transfert doit s'interrompre fin 2005.

Le programme de financement a atteint 41 Md€ en 2004. Au 31 décembre 2004, le profil de la dette obligataire de la CADES s'étendait de 2005 à 2020. Concentré sur le second semestre, l'ensemble de nos émissions a bénéficié d'excellentes conditions financières liées au niveau très bas de la courbe des taux et au fort appétit des investisseurs.

En 2005, la CADES va maintenir ce rythme soutenu. Notre établissement compte utiliser l'ensemble des outils financiers mis à sa disposition dans diverses devises d'émission en privilégiant les obligations indexées sur l'inflation (CADESi), les placements privés et les émissions en euros cotées sur les marchés électroniques (MTS). Compte tenu d'une prévision de rentrées de CRDS d'environ 5,1 Md€ et des divers décaissements prévus : remboursements des emprunts venant à échéance (28,2 Md€), paiement des intérêts (estimé à 2,6 Md€) et versements à l'Etat (3 Md€) et aux caisses de sécurité sociale (estimé à 10 Md€), le programme d'émission de la CADES en 2005 devrait s'établir autour de 39 Md€. Ce montant place la CADES au septième rang des émetteurs souverains et quasi souverains en Europe.

Forte de son statut d'émetteur quasi souverain, disposant de la meilleure notation attribuée par les principales agences de notation internationales, la CADES va continuer d'assumer avec confiance et sérénité la nouvelle mission que lui a confiée le législateur.

:

CADES : UN EMETTEUR DE REFERENCE SUR LES MARCHES EUROPEENS

Créée en 1996, la CADES est un établissement public contrôlé par l'Etat français. Noté au plus haut par les principales agences de notation internationales (AAA/A1+, Aaa/P1, AAA/F1+), il bénéficie par ailleurs d'une pondération 0% au titre du ratio de solvabilité de Bâle, ce qui le place parmi les cinq principaux émetteurs européens non gouvernementaux.